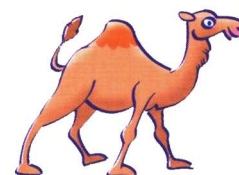


Décembre 2015



Le Petit Dromadaire N°207

Communiqué de la Mairie de Drom



Sommaire :

- Taxes foncières 2015
- Elections régionales
- Vœux de la municipalité
- Coiffeuse itinérante
- Sainte Barbe
- Fondue du Sou des Ecoles

Retrouvez-nous sur le web : <http://www.drom.fr/>



La décoration du sapin installé près du chaudron a commencé. Merci à tous ceux qui participeront !

Taxes foncières 2015

La **suppression de la demi-part des veuves**, décidée à la fin de l'année 2008 dans le cadre du **projet de loi de finances pour 2009**, a eu pour première conséquence d'accroître progressivement l'impôt sur le revenu ; la suppression de la première tranche de cet impôt en 2015 a permis de remédier à cet effet.

Par ailleurs, elle a eu aussi progressivement des effets sur **l'assujettissement aux taxes foncières** en modifiant le seuil de revenus à partir duquel les contribuables de plus de soixante ans, pour ce qui concerne la taxe d'habitation, ou de plus de soixante-quinze ans, pour ce qui est de la taxe foncière, peuvent bénéficier soit d'une réduction, soit d'une exonération de ces impôts locaux.



Par un amendement, **l'assemblée nationale a maintenu en 2015 les exonérations accordées antérieurement.**

Si vous étiez exonérés en 2014 :

- **Vous n'avez pas encore payé : ne faites rien**

Ne tenez pas compte des avis d'impôts locaux que vous avez reçu : vous êtes dispensé de payer dès lors que vous étiez exonéré en 2014.

- **Vous avez payé : remboursement au 1^{er} trimestre**

Vous serez automatiquement remboursé dans les premiers mois de 2016. En pratique, vous recevrez en janvier un courrier d'information, puis début mars un avis de dégrèvement. Le remboursement sera effectué dans les jours qui suivent, par virement ou chèque.

- **Vous souhaitez un remboursement rapide :**

Vous pourrez contacter votre centre des finances publiques (mail, courrier, téléphone, visite sur place) afin d'obtenir ce remboursement dans un délai qui sera normalement de 3 semaines.

Elections régionales

Le **13 décembre** se tiendra le 2nd tour des élections régionales.

Le bureau de vote est ouvert de **8 H à 18 H.**



Vœux 2016

Le maire et le conseil municipal
ont le plaisir de vous inviter à la cérémonie des vœux,
le dimanche 10 janvier 2016 à 11 h
à la salle polyvalente.



Coiffeuse itinérante à Drom

Vanessa BAL et son salon de coiffure itinérant seront présents à Drom sur le parking du presbytère les 15, 19 et 29 décembre et les 12, 23 et 26 janvier.

Pour prendre rendez-vous avec Vanessa BAL afin de vous faire coiffer, il suffit de l'appeler au **06 76 82 63 91** ou bien venir directement prendre rendez-vous lors de son passage.



Sainte Barbe



Le sapeurs-pompier
vous convient à

leur traditionnelle cérémonie de la Sainte Barbe
le samedi 12 décembre 2015 à 11 h 30
devant le monument aux morts.

Cette cérémonie sera l'occasion de remises de médailles
au sapeur Xavier PONCET et au caporal Michel GUILLOT.

Fondue du Sou des Ecoles



Le Sou des Ecoles
organise sa **traditionnelle fondue**
le samedi 30 janvier 2016
à partir de 19 H à la salle des fêtes.

